

Préservation de deux mares suite à la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : La Celle - Nature 18
- **Services de la collectivité associés** : Services techniques de la Commune
- **Budget** : Budget prévu entre 2000 € et 8000 €
- **Partenaires financiers** : Nature 18, syndicat d'eau
- **Partenaires techniques** : Nature 18, ARB, Conseil départemental service de l'eau, Bureau d'étude Utilities Performance
- **Date de début du projet** : 2018 (Le 23 novembre 2019 restitution de l'IBC réalisé par Nature 18)
- **Date de fin** : Mares : une fin envisagée en 2023 ; Pour le déversoir, la fin est prévue avec la mise en place de l'assainissement collectif prévu sur 2022-2023.



OBJECTIFS

La réalisation d'un IBC a permis l'identification de 2 mares envahies par les phragmites. Il était alors préconisé de ré-ouvrir ces mares pour favoriser l'accueil des amphibiens et autres faunes aquatiques. La parcelle abrite notamment l'Alyte accoucheur, petit crapaud qui profite des vieux murets et des points d'eau, ainsi que le triton crêté, espèce vulnérable en région centre.

MESURES MISES EN ŒUVRE

L'IBC a été réalisé entre 2018 et 2020 par Nature 18 avec la réalisation d'inventaire naturaliste sur la commune, associant les habitants aux travers des animations et des chantiers participatifs. Cela a abouti à une série de préconisations dont la réouverture de ces 2 mares.

La commune a alors délibéré début 2020 et décidé d'acquérir la parcelle correspondante afin d'engager les travaux de réouverture et la mise en place d'un plan de gestion pour maintenir la fonctionnalité des mares sur le long terme. Ces travaux avaient été programmés été 2020 lors des chantiers d'été associant les habitants, coordonnés par Nature 18, et ont finalement été reportés afin de respecter les mesures sanitaires par rapport à la COVID19.

En parallèle, une réflexion s'est engagée afin de restaurer le déversoir du lavoir située à proximité afin d'augmenter la surface de milieux naturels fonctionnels. En effet, dans ce dernier existait une magnifique et très prolifique cressonnière dont tout le monde profitait. Un ancien maire de La Celle "lasse" que les habitants du village voisin avec qui les relations étaient tendues, venant cueillir du cresson, décida que le réseau pluvial et les eaux noires d'une bonne partie du village aboutiraient dans ce déversoir. Le cresson a disparu ainsi que la limpidité de l'eau... La commune a alors profité de la DUP du 3 janvier 2020 qui a conduit à l'arrêté préfectoral n°2020-0001 lié à la création du périmètre rapproché du captage d'eau potable, pour inclure le déversoir dans celui-ci. Cela va permettre de détourner les eaux sales afin de remettre en fonction la cressonnière (devis en cours auprès du bureau d'étude «Utilities Performance»).

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Dans le cadre du plan de gestion, il a été prévu de réaliser régulièrement un inventaire pour suivre l'évolution des mares.

Les travaux pour le détournement des eaux sales du déversoir du lavoir seront réalisés en 2021 et permettront d'améliorer encore plus la fonctionnalité de cet ensemble humide «cressonnière - mares».

Coordonnées

La Celle
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
[En savoir plus](#)
Contact

Philippe Auzon, Responsable environnement

06 82 07 98 79

auzon.phil@orange.fr